



Arrêté ministériel du 5 novembre 2019 modifiant l'arrêté ministériel du 5 mars 2019 portant accréditation de « Luxembourg School of Business » (LSB) en tant qu'établissement d'enseignement supérieur spécialisé et du programme d'études à temps partiel « Master of Business Administration » (MBA) offert par l'établissement précité.

*Le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son titre III portant sur les modalités d'implantation de formations d'enseignement supérieur sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ;

Vu le règlement grand-ducal du 24 août 2016 portant sur l'accréditation d'institutions et de programmes d'enseignement supérieur étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2019 portant accréditation de « Luxembourg School of Business » (LSB) en tant qu'établissement d'enseignement supérieur spécialisé et du programme d'études à temps partiel « Master of Business Administration » (MBA) offert par l'établissement précité ;

Vu l'avis du 25 octobre 2019 du groupe consultatif en matière d'accréditation d'institutions et de programmes d'enseignement supérieur étrangers au Grand-Duché de Luxembourg et considérant qu'il a été satisfait à la condition fixée à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 5 mars 2019 portant accréditation de « Luxembourg School of Business » (LSB) en tant qu'établissement d'enseignement supérieur spécialisé et du programme d'études à temps partiel « Master of Business Administration » (MBA) offert par l'établissement précité ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

L'article 3 de l'arrêté ministériel du 5 mars 2019 portant accréditation de « Luxembourg School of Business » (LSB) en tant qu'établissement d'enseignement supérieur spécialisé et du programme d'études à temps partiel « Master of Business Administration » (MBA) offert par l'établissement précité est abrogé.

Art. 2.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 2019.

*Le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*
Claude Meisch

